

21 mai 2013 -17:15

Lancement du site "Commémoration de la Première Guerre mondiale" du gouvernement fédéral et appel à projets en vue d'un subside ou d'une labélisation

Les autorités fédérales belges mettent en ligne ce 21 mai le site internet officiel relatif à la Commémoration du 100e anniversaire de la Première Guerre mondiale en Belgique : www.be14-18.be. Un appel à projets général est également lancé dans le cadre du programme fédéral des commémorations 2014-2018.

La Belgique occupera une place centrale dans la commémoration de la Première Guerre mondiale. Cette commémoration se traduira par trois cérémonies à rayonnement international :

- le 4 août 2014 à Liège, commémoration de l'invasion de la Belgique par l'Allemagne et de la violation de la neutralité belge, avec pour thème la résistance à l'invasion ;
- le 28 octobre 2014 à Ypres et à Nieuport, commémoration de la bataille d'Ypres, avec pour thèmes le refus de la soumission et l'inondation de la plaine de l'Yser ;
- le 11 novembre 2018 à Bruxelles, commémoration de la signature de l'Armistice, avec pour thèmes la fin de la guerre, le retour à la paix et la reconstruction.

Outre ces cérémonies, les autorités fédérales participeront également à quatre grandes activités commémoratives ayant une portée internationale et liées à des faits marquants de la Première Guerre mondiale. Par ces commémorations, le gouvernement fédéral souhaite mettre en lumière les trois thèmes suivants : la mémoire collective et la transmission aux générations suivantes, les efforts collectifs pour un avenir de paix et enfin, la solidarité et le partenariat. Par ailleurs, pendant toute la période 2014-2018, des initiatives culturelles, artistiques, historiques et scientifiques seront menées par les différents niveaux de pouvoir du pays.

Le Comité d'organisation à la Commémoration de la Première Guerre mondiale présidé par MM. Paul Breyne, Commissaire général et Jean-Arthur Regibeau, Commissaire général adjoint lance en outre un appel à projets permettant l'octroi d'un subside et/ou d'une labélisation. Les projets seront retenus pour leur dimension commémorative, leur pertinence historique et scientifique et leur dimension fédérale. Ils devront répondre à une liste de critères comme la dimension publique générale la valorisation du patrimoine fédéral, la plus-value, la pérennité... Ces projets (exposition, conférence, reconstitution historique, site internet, publication ou autres) peuvent être introduits par toute institution publique, association, fondation, société, école ou personne privée. Ils seront analysés et évalués par le Comité d'organisation après avis d'un Comité scientifique.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.be14-18.be.

[Dossier de presse complet](#)

[Discours du Premier ministre](#)

Plus d'informations :
Paul Breyne
Commissaire général

Boulevard du Régent 45-46
1000 Bruxelles
02/501 03 23
internationalnetwork1418@premier.fed.be

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Arlin Bagdat
Directeur général
+32 2 287 41 05
+32 478 32 91 47
arlin.bagdat@premier.fed.be